



## Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 6 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Gouraud le 17 janvier 2015.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

## POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

### • Propreté urbaine / Déjections canines

Certains riverains se sont plaint du manque de civisme de certains propriétaires de chiens, en particulier dans votre quartier : rues Ybry, Soyer et Garnier.

La ville dépense près de 300.000 € par an contre les déjections canines. Une politique active de sensibilisation et de verbalisation (35 €) a été mise en place suite à l'augmentation du nombre de distributeurs de sacs pour déjections canines et de porte-sacs. Cet effort sera poursuivi mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neully plus propre.

### • Dépôts sauvages et d'encombrants

De nombreux habitants nous ont signalé la présence régulière, dans le quartier, de dépôts sauvages à côté des portes-sacs (notamment angle Soyer/Leclerc) ainsi que de dépôts d'encombrants et de déchets en tout genre (notamment rue Garnier).

De tels actes sont sanctionnables jusqu'à 750 € pour un dépôt sauvage autour de poubelles et jusqu'à 1.500 € (et 3.000 € en cas de récidive) pour un dépôt d'encombrants sur la voie publique.

Je tiens à rappeler que la Ville propose une collecte gratuite des objets encombrants et des déchets électriques et électroniques à votre domicile (dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par adresse), un mercredi sur deux, tout au long de l'année. L'inscription est obligatoire au moins 48 heures à l'avance et est à effectuer en

ligne sur le site Internet de la Ville ou par téléphone au 01.56.83.15.79. Pour des raisons de sécurité et de salubrité publique il est toutefois interdit de les sortir sur le trottoir la veille au soir.

**Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (tréfonds projet Eole, stationnement, terrasses de café, interdiction de circulation des 3,5t etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 17 janvier.**

## À SAVOIR

### • **Parking Madrid : bientôt le début des travaux**

La délégation de service public, relative à la construction et l'exploitation du parking souterrain avenue de Madrid, a été attribuée à la société Vinci Park France. Une réunion publique de présentation du projet s'est tenue le 26 novembre dernier. Si vous n'avez pu y assister, il vous est possible de retrouver tous les éléments présentés ce soir-là sur le site Internet de la Ville, rubrique Projets / Espaces Publics.

Pour mémoire ce parking de 450 places (réparties sur 4 sous-sol) a, entre autres, pour objectifs de répondre à la saturation du stationnement dans le quartier et d'anticiper la diminution du nombre de places sur l'avenue Charles de Gaulle, à moyen terme, avec le projet de réaménagement de la RN 13. Il pourra également être un élément d'ajustement pour faire face aux éventuelles évolutions du stationnement liées à la Fondation Louis Vuitton.

Les travaux préalables de dévoiement des réseaux auront lieu dès cet été et les travaux propres au parking entre septembre 2015 et septembre 2017. La voirie devrait néanmoins être entièrement restituée, réaménagée et végétalisée, dès avril 2017. Durant les travaux, la circulation des véhicules, les cheminements piétonniers ainsi que tous les accès aux immeubles, parkings privés et commerces seront maintenus.

### • **Sorties de parking : la Ville propose dorénavant l'installation d'îlots en dur**

Depuis plusieurs années, la Ville a implanté des plots anti-stationnement de couleur blanche dénommés « balisettes » de part et d'autre des bateaux pavés, sur la chaussée, afin d'assurer la protection des accès et sorties des parkings privés.

Après une étude globale de l'efficacité de ces dispositifs, il a été constaté que l'installation de ces balisettes, outre leur aspect inesthétique, ne permettait pas de sécuriser les entrées charretières dès lors que de nombreux véhicules sont stationnés à cheval sur les plots souples et dépassent ainsi les zones de stationnement. Ces bornes en plastique sont souvent vite détériorées et doivent donc être très régulièrement remplacées, ce qui génère chaque année des coûts importants à la charge de la commune.

C'est pourquoi j'ai décidé de leur substituer des îlots anti-stationnement en dur, pouvant être aménagés à la demande et aux frais du propriétaire d'un hôtel particulier ou du cabinet de gestion d'une copropriété ; la démarche s'inscrit alors dans le cadre d'une convention passée avec la Ville. Pour de plus amples renseignements sur les possibilités d'implantation de ces îlots, n'hésitez pas à prendre contact avec le Pôle espaces publics (01.40.88.88.81).

### • **Déneigement des trottoirs : obligations des riverains**

Neuilly ayant connu plusieurs épisodes neigeux ces dernières années, je tiens à rappeler qu'un arrêté réglementaire permanent sur le déneigement et la lutte contre le verglas a été pris en février 2010, en

vertu de l'article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental des Hauts-de-Seine autorisant le Maire à réglementer les obligations spéciales des riverains des voies publiques.

Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie, sur le registre du conseil municipal.

Les propriétaires (ou locataires) de terrains, d'immeubles ou leurs préposés, les propriétaires (ou locataires) de commerces et généralement de tous les locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique sont ainsi tenus, sur toute la longueur du trottoir bordant leurs immeubles ou commerces :

- **en cas de neige** : de saler et balayer celle-ci, après grattage au besoin, jusqu'au caniveau lorsque les trottoirs sont asphaltés.
- **en cas de verglas** : d'épandre du sable ou tout autre matériau approprié (cendres, sciure de bois...)

Les services municipaux assurent quant à eux une permanence 24h/24 et ont pour obligation de déneiger et sabler l'ensemble des chaussées, en traitant en priorité les grandes artères, le centre-ville, les zones commerçantes et la desserte des écoles et transports en commun. Parallèlement les parvis et places sont également traités.

#### • Feux de cheminées : pas d'interdiction

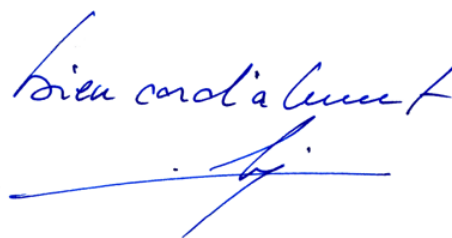
L'arrêté inter-préfectoral interdisant les feux d'agrément dans les cheminées à foyer ouvert n'est finalement pas entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dès le mois de mars 2014 j'avais alerté la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur la portée écologique très limitée de cette mesure, alors même que le logement et le tertiaire ne sont pas les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et que le chauffage au bois ne représente que 7% du volume des particules fines, considérées comme dangereuses pour la santé.

Je me réjouis donc que la Ministre soit revenue sur cette incompréhensible interdiction.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Gouraud.


Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

#### Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

**Adresse postale** : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

**Cabinet du Maire** : 01 40 88 88 88

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neuillysurseine.fr*



### SÉCURITÉ

#### Plan vigipirate à Neuilly

En réponse aux attentats terroristes perpétrés les 7, 8 et 9 janvier, un dispositif de sécurité optimal s'est mis rapidement en place sous l'impulsion du Maire avec la police municipale et les services municipaux, en partenariat étroit avec la police nationale et en liaison avec le cabinet du Préfet.



### STATIONNEMENT

#### Alerte déménagements

Afin d'éviter des mises en fourrière inattendues, les automobilistes qui se garent plusieurs jours consécutifs sur un même emplacement peuvent désormais être informés de la liste des réservations de stationnement pour déménagement.



### NOUVEAU

#### Les petits emballages métalliques se recyclent aussi !

Capsules de café, barquettes en aluminium, plaquettes de médicaments vides, couvercles en acier, désormais, tous les emballages métalliques se jettent dans le bac bleu quelle que soit leur taille.

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : [www.neuillysurseine.fr/newsletter](http://www.neuillysurseine.fr/newsletter)

Et aussi :



[www.neuillysurseine.fr](http://www.neuillysurseine.fr)



@VilledeNeuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

### INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neuillysurseine.fr/coproprietes](http://www.neuillysurseine.fr/coproprietes)